



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17, Case postale, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 20 09
www.fr.ch/dsas

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03, F +41 26 305 14 08
www.fr.ch/dsj



Fribourg, le 30 septembre 2016

Communiqué de presse

L'interdiction de la vente de produits du tabac à des jeunes de moins de 16 ans est partiellement respectée

Les achats tests organisés en 2015 et 2016 par le Centre de prévention du tabagisme (CIPRET) sous le suivi scientifique d'Addiction Suisse révèlent une amélioration par rapport aux années passées. Trop de commerces contreviennent toutefois encore à la législation en vigueur.

Dans le canton de Fribourg, la législation interdit la vente de produits du tabac aux jeunes de moins de 16 ans. Pour évaluer le respect de cet âge légal auprès des points de vente fribourgeois (kiosques, magasins d'alimentation, stations service et autres), de jeunes « client-e-s- mystères » de 14 à 15 ans ont été envoyés en mission pour effectuer des achats test de tabac, accompagnés par des observateurs adultes.

Le retour direct aux commerces porte ses fruits

Une première vague d'achats tests effectuée en 2009 avait révélé un taux d'acceptation particulièrement haut : 8 fois sur 10, les jeunes s'étaient vus remettre du tabac sans problème. En 2011, la situation s'était améliorée avec 63% d'acceptations de vente.

Les achats tests effectués en octobre 2015 auprès de 334 commerces ont montré un meilleur résultat : 149 commerces ont accepté la vente, soit 47%, majoritairement des commerces indépendants, soit n'appartenant pas à un groupe de distribution. Une méthodologie légèrement différente a été appliquée cette fois. Ainsi pour la première fois, les achats tests étaient suivis d'un retour oral direct concernant l'issue du test auprès du personnel, ainsi que d'un courrier à l'intention des responsables des points de vente. Comme pour les précédents achats tests, une pièce d'identité a été demandée seulement dans la moitié des commerces, alors qu'il s'agit du seul moyen fiable de vérifier la concordance entre l'âge du jeune client et le cadre légal.

Par la suite, en février 2016, les 149 commerces qui avaient accepté de vendre des cigarettes ont une nouvelle fois été testés. Constat : seuls 28.2% (soit 42 commerces) ont accepté une nouvelle fois la vente. Le retour direct aux commerces en automne 2015 a ainsi porté ses fruits.

Autre nouveauté, en juillet-août 2016, la Police cantonale a été impliquée pour la première fois dans le processus, avec 40 visites préventives effectuées auprès de commerces qui ont accepté la vente de cigarettes à deux reprises (soit en octobre 2015 puis en février 2016). Cela a permis de rappeler les règles en vigueur, de distribuer à nouveau le matériel d'information et de renseigner sur les risques encourus par les contrevenants. Pour rappel, le non-respect des dispositions légales peut entraîner une amende de 20 000.- francs pour le commerce impliqué. En cas de récidive, l'amende peut aller jusqu'à 50 000.-francs.

Des résultats encourageants

L'évolution des résultats des achats tests est globalement positive sur quelques années, mais les progrès sont lents.

« Les derniers chiffres, inférieurs à 50% d'acceptation de vente sont encourageants, mais ils ne sont pas satisfaisants.», explique Anne-Claude Demierre, en charge de la Direction de la santé et des affaires sociales dans le canton de Fribourg. « Nous devons continuer avec des mesures de formation, d'information, mais également avec les achats tests et la collaboration avec la Police cantonale pour sensibiliser les commerces à cette problématique.»

Les achats tests s'intègrent dans les mesures mises en place dans le cadre du Programme cantonal Tabac 2014-2017. L'âge légal pour la vente de tabac permet de réduire l'accessibilité aux produits de tabac par les jeunes et représente une des mesures permettant de limiter l'entrée en consommation. A Fribourg, 65.0% des garçons et 33.6% des filles de 15 ans ont déjà eu une expérience avec le tabac et 59% des élèves entre 14 et 15 ans affirment s'être procuré des cigarettes au moins une fois en les achetant ([HBSC 2011](#)).

Contact

—
CIPRET, Fabienne Hebeisen-Dumas, responsable, T +41 26 425 54 10 (10h00-12h00)
DSAS, Fabienne Plancherel, Déléguée à la promotion de la santé et à la prévention, T +41 26 305 29 13 (10h00-11h00)

Communication

—
DSAS, Claudia Lauper, Secrétaire générale adjointe, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38